

Le point de l'actualité de la semaine : 017/2024 :

**Par André Dulou 156^{ème} SR, responsable de la revue de presse
Défense de l'UNION-IHEDN**

A la une aujourd'hui : L'idée de Macron d'un partage de la dissuasion nucléaire française pour défendre l'Europe sous le feu des critiques (La tribune, 28 avril 2024)

La proposition du président de la République d'ouvrir le parapluie atomique aux pays européens dotés d'armes nucléaires américaines a été dénoncée par les oppositions de droite et LFI qui y voient une atteinte à notre souveraineté.

Les oppositions ont vivement dénoncé dimanche les propos du président Emmanuel Macron, prêt à ouvrir un débat sur une défense européenne qui, outre les armes de longue portée et antimissiles, pourrait comprendre les armes nucléaires. « Un chef de l'Etat français ne devrait pas dire ça », s'est emporté François-Xavier Bellamy, tête de liste Les Républicains (LR) aux élections européennes du 9 juin.

« Cette expression est d'une gravité exceptionnelle, parce que là nous touchons au nerf même de la souveraineté française », a-t-il dit au "Grand Rendez-Vous Europe1/CNews/Les Echos", tandis que le Rassemblement national (RN) et, à gauche, la France insoumise (LFI) ont multiplié également les critiques.

Dans un entretien accordé vendredi à de jeunes Européens et publié samedi par les journaux régionaux du groupe Ebra (Est-Bourgogne-Rhône-Alpes), M. Macron est revenu sur ce thème récurrent et extrêmement sensible de la sécurité européenne.

« Je suis pour ouvrir ce débat qui doit donc inclure la défense antimissile, les tirs d'armes de longue portée, l'arme nucléaire pour ceux qui l'ont ou qui disposent sur leur sol de l'arme nucléaire américaine. Mettons tout sur la table et regardons ce qui nous protège véritablement de manière crédible », a-t-il déclaré, ajoutant que la France garderait « sa spécificité mais est prête à contribuer davantage à la défense du sol européen ».

Depuis le Brexit et la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, la France est le seul de ses Etats membres à disposer de la dissuasion nucléaire. Le dialogue sur les questions de sécurité se poursuit cependant avec Londres, notamment au sein de la Communauté politique européenne (CPE), un forum nouvellement créé à l'initiative du président français.

Lors d'un discours sur l'Europe, jeudi, à la Sorbonne, M. Macron avait plaidé pour une "Europe puissance" et la constitution d'une Europe de la défense « crédible » au côté de l'Otan et face à la Russie, devenue beaucoup plus menaçante depuis son invasion de l'Ukraine en février 2022.

« Ça peut signifier déployer des boucliers antimissiles, mais il faut être sûr qu'ils bloquent tous les missiles et dissuadent de l'utilisation du nucléaire », a expliqué M. Macron dans son entretien aux journaux du groupe Ebra. « Etre crédible, c'est avoir aussi des missiles de longue portée qui dissuaderaient les Russes. Et il y a l'arme nucléaire: la doctrine française est qu'on peut l'utiliser quand nos intérêts vitaux sont menacés. J'ai déjà dit qu'il y a une dimension européenne dans ces intérêts vitaux », a-t-il souligné.

<https://www.latribune.fr/economie/politique/l-idee-de-macron-d-un-partage-de-la-dissuasion-nucleaire-francaise-pour-defendre-l-europe-sous-le-feu-des-critiques-996449.html>

autre article :

https://www.challenges.fr/politique/arme-nucleaire-pourquoi-les-oppositions-torpillent-les-propos-d-emmanuel-macron_891464

-0-

Les actualités de défense, avec cet article sur le futur système de combat principal,:

MGCS : Paris et Berlin tranchent un noeud gordien (Home FOB, 27 avril 2024, Nathan Gain)

Pile à l'heure, ou presque. Conformément à l'engagement pris à Berlin un mois plus tôt, les ministres de la Défense français et allemand ont signé hier matin l'accord de lancement de la première phase du programme de système de combat terrestre principal (SCTP, ou MGCS).

Trancher un noeud gordien

Signe de l'éclaircie constatée depuis juillet dernier, le soleil lui-même s'est invité à la cérémonie de signature. Exit les scénarios d'impasse et autres bisbilles par presses ou parlementaires interposés, place au changement de logiciel et à la signature d'un *Memorandum of Understanding* (MoU) actant l'entrée dans la phase dite 1A de MGCS, celle du développement de démonstrateurs technologiques.

C'est, selon le ministre des Armées Sébastien Lecornu, « *un moment important* » dans le chemin vers la succession des chars Leclerc et Leopard 2 à l'horizon 2040. Paris et Berlin sont désormais alignés, résultat d'un processus centré non plus sur les solutions techniques mais sur l'identification du besoin opérationnel et l'harmonisation de la demande entre armées partenaires.

« *Nous ne discutons pas là d'un programme trivial mais du système de combat terrestre appelé à remplacer des 'vedettes' nationales que les guerres de demain rendront obsolètes, le Leclerc côté français et le Leopard 2 côté allemand* », soulignait pour sa part le chef d'état-major de l'armée de Terre, le général Pierre Schill, sur les réseaux sociaux.

<https://www.forcesoperations.com/mgcs-paris-et-berlin-tranchent-un-noeud-gordien/>

Le français EOS Technologie a dévoilé Veloce 330, une munition téléopérée pouvant voler à 400 km/h (OPEX 360, 28 avril 2024, Laurent Lagneau)

En mai 2022, la Direction générale de l'armement [DGA], via l'Agence de l'innovation de défense [AID], lança deux projets de munitions téléopérées [MTO], à savoir Colibri et Larinae, devant respectivement être capables de neutraliser un blindé situé à 5 et 50 km de distance.

« Nous avons indiqué vouloir des solutions peu onéreuses, évidemment efficaces, prévoyant une autonomie en fonction de la zone considérée et livrées très vite. Nous voulons aussi que les militaires soient capables de se former très rapidement », avait alors soutenu Emmanuel Chiva, le Délégué général pour l'armement.

Un an plus tard, l'AID fit savoir qu'elle venait de retenir deux consortiums au titre du projet Colibri, à savoir les tandems MBDA/Novadem et Nexter/Delair. Il restait alors à évaluer deux configurations de munitions rôdeuses : l'une à voilure tournante, plus facile d'emploi, l'autre à voilure fixe, mieux adaptés pour les environnements « ouverts » et « vastes ».

La même démarche a été suivie pour le projet Larinae. Ainsi, en juin 2023, l'AID notifia un premier marché à un groupement emmené par KNDS France [ex-Nexter] et

associant EOS Technologie et TRAAK. Puis elle en fit de même avec MBDA qui, associé à Delair, dévoila la MTO « Mutant » quelques jours plus tard.

<https://www.opex360.com/2024/04/28/le-francais-eos-technologie-a-devoile-veloce-330-une-munition-teleoperee-pouvant-voler-a-400-km-h/>

Arrêté du 24 avril 2024 portant organisation de l'état-major de l'armée de terre et des organismes directement subordonnés au chef de l'état-major de l'armée de terre

Article 1

- Pour l'exercice des attributions qui lui sont dévolues par les articles R.* 3121-25 à D. 3121-32 du code de la défense, le chef d'état-major de l'armée de terre s'appuie sur :

- 1° Un officier général, major général de l'armée de terre, qui le seconde et le supplée dans l'exercice de ses attributions ;
- 2° L'état-major de l'armée de terre ;
- 3° Les autorités et organismes qui lui sont directement subordonnés et qui sont énumérés au chapitre II du présent arrêté.

II. - Le chef d'état-major de l'armée de terre exerce, au nom du ministre de la défense, la tutelle du foyer d'entraide de la légion étrangère.

Chapitre Ier : ETAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE (Articles 2 à 9)

Article 2

- Le major général de l'armée de terre propose et met en œuvre la politique générale de l'armée de terre par l'intermédiaire de l'état-major de l'armée de terre dont il dirige les travaux.

II. - Sous les ordres du chef d'état-major de l'armée de terre, il a autorité sur l'ensemble des formations composant l'armée de terre, à l'exception des autorités et organismes mentionnés au chapitre II du présent arrêté ; le commandement de l'aviation légère de l'armée de terre et le commandement de la légion étrangère sont en outre placés sous son autorité directe.

III. - Il appuie le chef d'état-major de l'armée de terre dans l'exercice de son autorité sur la direction des ressources humaines de l'armée de terre, la direction centrale de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres, le commandement de la force et des opérations terrestres, le commandement du combat futur et les commandements de zone terre.

IV. - En cas d'absence ou d'empêchement, le major général de l'armée de terre est suppléé par le sous-chef d'état-major « performance et soutiens ».

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049477972>

Les relations internationales :

Retrait des troupes américaines au Niger : un revers pour Washington ? (IRIS, 26 avril 2024, Le point de vue de Jeff Hawkins)

Le 19 avril dernier, Washington a annoncé le retrait de ses militaires au Niger sous la pression de la junte au pouvoir. Pourquoi le Niger a-t-il décidé de rompre avec les États-Unis ? Quel rôle occupaient les Américains sur place ?

Les relations américano-nigériennes sont actuellement au plus bas et ce n'est pas ce que souhaitaient les États-Unis. Jusqu'à l'année dernière, le gouvernement américain considérait le Niger comme un partenaire essentiel dans la région, un allié démocratique pleinement engagé dans la lutte contre l'extrémisme islamiste. Le coup

d'État de juillet 2023 à Niamey, qui a porté au pouvoir le Conseil pour la sauvegarde de la patrie (CNSP), a tout changé. Peu après le coup d'État, Washington a été contraint, en vertu de la législation américaine, de suspendre la majeure partie de l'aide américaine au Niger. Cette aide comprenait 200 millions de dollars d'assistance bilatérale et la planification d'un projet de transport de 302 millions de dollars financé par le Millennium Challenge Account des États-Unis. Les États-Unis ont également suspendu leurs opérations militaires dans le pays, notamment celles menées à partir de la base aérienne 201 d'Agadez, sans toutefois retirer les plus de 1 000 personnes qui constituaient la présence américaine sur place. En mars, le CNSP de plus en plus hostile s'est retiré de l'accord sur le statut des forces régissant la présence militaire américaine au Niger. Peu après, une délégation américaine de haut niveau s'est rendue à Niamey, dans l'espoir d'aider à remettre le Niger sur la voie de la démocratie et de trouver un moyen de reprendre la coopération militaire. Les Nigériens ont repoussé cet effort. D'autres négociations à Washington n'ont pas non plus réussi à faire fléchir le CNSP. Le coup d'État a peut-être empêché les États-Unis de poursuivre leurs activités habituelles, mais cela ne signifie pas que Washington ait cherché la rupture. Ce sont plutôt les Nigériens qui ont torpillé la relation.

<https://www.iris-france.org/185942-retrait-des-troupes-americaines-au-niger-un-revers-pour-washington/>

Pascal Boniface : « L'Occident a perdu le monopole de la puissance » (ELUCID, 28 avril 2024, Laurent Ottavi)

Laurent Ottavi (Élucid) : La guerre en Ukraine et les événements récents entre Israël, la Palestine et l'Iran s'inscrivent-ils dans la continuité d'une intensification des conflits au cours de ces dernières années, ou marquent-ils une réelle rupture ?

Pascal Boniface : Il y a de plus en plus de crises et de conflits. Chaque réédition de notre *Atlas des conflits* écrit avec Hubert Védrine nous le fait constater. Au début du XXI^e siècle, pourtant, la tendance était à la baisse à la fois sur les plans quantitatif et de l'intensité. Les événements que vous mentionnez sont à la fois inscrits dans ce passé récent et les marqueurs d'une rupture. Pour ce qui est du conflit israélo-palestinien, la nouveauté tient à l'ampleur des attaques du 7 octobre et à l'ampleur de la riposte israélienne, cause d'énormément de victimes. Il n'en est pas moins un conflit aux origines anciennes.

Concernant la Russie et l'Ukraine, je ne parlerai pas de retour de la guerre interétatique en Europe, car ce serait oublier la guerre du Kosovo de 1999 et la guerre Russie-Géorgie de 2008. Par contre, ce conflit présente une durée et une intensité inédites par rapport aux deux précédents que je viens de citer.

https://elucid.media/politique/pascal-boniface-occident-a-perdu-monopole-puissance-sud-global-russie-israel?mc_ts=crises

Emmanuel Lincot : "Le "rêve chinois" en Asie centrale, prospérité ou cauchemar ?" (Asialyst, 28 avril 2024, Pierre-Antoine Donnet)

Dans son livre intitulé *Le Très Grand Jeu, Pékin face à l'Asie centrale*, le sinologue et historien français Emmanuel Lincot explique comment et pourquoi la Chine s'engage profondément en Asie centrale. Cette région représente pour elle un réservoir de puissance, tandis que la Russie en guerre en Ukraine doit, bon gré mal gré, y abandonner de nombreuses positions.

Quels sont les intérêts de la Chine en Asie centrale ?

Emmanuel Lincot : Multiples. Historique tout d'abord puisqu'elle convoite cet espace d'une manière récurrente. Elle-même est un pays de l'Asie centrale ; le Xinjiang turcophone par sa population ouïghoure et sa situation géographique y concourant. Économiquement, car cette région est riche en hydrocarbures et en eau. Le seul Kazakhstan possède toute la table de Mendeleïev dans ses sous-sols. Logistiquement aussi : la région étant la porte d'accès vers l'Union européenne (première puissance économique du monde, premier partenaire commercial de la Chine) mais aussi vers le Moyen Orient. Diplomatiquement, la Chine rallie à elle des pays appartenant au pré-carré russe, renforce ainsi sa position qu'elle développe par des projets sécuritaires ambitieux qui autorisent notamment l'Organisation de Coopération de Shanghai [OCS – fondée en 2001 ; 46 % de la population mondiale, NDLR] de poursuivre des personnes recherchées et que Pékin considère comme terroristes. Pékin renforce aussi sa présence par la vente d'armes mais aussi en assurant une présence militaire dans le Haut-Badakhchan (Tadjikistan) ou en préparant des initiatives visant à reconnaître le régime taliban et ce, pour éradiquer la présence de maquisards ouïghours dans la région, éradiquer les narcotrafics et sanctuariser ses intérêts (mines, infrastructures).

Mais que représente le « Sud Global » pour la Chine ?

La Chine incarne un nihilisme autoritaire. Contre l'Occident sur ses principes, mettre en avant les principes du collectif sur l'individuel (en souscrivant aux principes de la Déclaration asiatique des Droits de l'Homme) ou contester les schémas de développement tels que ceux défendus par l'Occident (avec les conditionnalités que l'on sait : respect de la démocratie notamment) et ce, depuis Bandung (1955), revient à proposer une alternative à l'Occident. Pour autant, ces revendications chinoises ne font pas l'unanimité. En Asie centrale comme au Pakistan, la présence de ses ressortissants comme la politique de répression à l'encontre des Ouïghours mise en œuvre par Pékin indisposent les opinions et la diplomatie des masques initiée par Pékin durant le Covid a souvent créé un sentiment hostile à ce qui était escompté.

<https://asialyst.com/fr/2024/04/27/emmanuel-lincot-asie-centrale-prosperite-cauchemar/>

Sur le plan de l'économie, cet article sur les chantiers de Paris 2024: Chantiers de Paris 2024 : comment limiter l'impact environnemental des terres excavées ? (The Conversation, 28 avril 2024, Noémie Dubrac)

On a tous en tête un chantier près de chez soi où des tas de terres s'accumulent puis finissent par disparaître. On s'interroge rarement sur leur devenir et sur leur impact environnemental, pourtant le nombre de chantiers est en constante augmentation en zone urbaine ou périurbaine. C'est notamment le cas dans les métropoles, comme à Paris par exemple avec les projets du Grand Paris Express et les aménagements pour les Jeux olympiques.

En France, les terres qui sont extraites du sol et du sous-sol, appelées « terres excavées », représentent en volume le premier déchet produit, avec plus de 100 millions de tonnes de terres déplacées chaque année. Elles sont majoritairement issues de chantiers de construction (bâtiments, infrastructures de transport...) réalisés dans le cadre de projets d'aménagement.

Le recyclage de ces volumes de terre, face cachée des projets d'aménagement, vire souvent au casse-tête. Comme pour n'importe quel déchet, il convient de les gérer de

manière satisfaisante pour éviter de nuire à la santé des populations et à l'environnement.

Le casse-tête des terres excavées

Les terres excavées vont d'abord évoquer, pour le grand public, les camions qui les évacuent, source de nuisance pour les riverains et d'émissions de CO₂.

<https://theconversation.com/chantiers-de-paris-2024-comment-limiter-limpact-environnemental-des-terres-excavees-228067>

Au salon de l'auto de Pékin, les constructeurs chinois à pleine puissance (RFI, 28 avril 2024, avec Stéphane Lagarde, et Chi Xiangyuan, du bureau de RFI à Pékin)

À Pékin, le salon de l'automobile fait le plein ce dimanche. Les 1 500 exposants, près de 120 nouveaux modèles et 278 véhicules à énergie nouvelle sont à l'image de la toute-puissance de l'industrie chinoise passée au rang de premier exportateur mondial l'année dernière.

Il a fallu pousser les barrières. Il y avait près de vingt minutes d'attente à l'ouverture des portes ce dimanche matin, avec des visiteurs impatients de découvrir les huit grands halls du centre international d'exposition de la capitale. C'est une forêt de *smartphones* tendus vers les nouveaux modèles, et notamment ce coupé sport électrique avec des caméras à la place rétroviseur qui intrigue ce professeur d'anglais.

« Ça, c'est une voiture électrique. C'est pour des gens comme mon fils, pour les jeunes. Regardez le rétroviseur, c'est un véhicule rechargeable. Bon moi, je vis dans un immeuble assez haut et dans le sous-sol, on n'a pas de borne de recharge. S'il y avait une station de recharge électrique pas loin, j'achèterai ce genre de voiture. »

Modèle réduit du **salon de Shanghai**, Pékin fait aussi la part belle aux voitures à énergies nouvelles (+ de 50 % des modèles exposés cette année) bardés d'électronique et d'équipement dernier cri. Cette cinquantenaire réfléchit à passer à l'électricité.

« Aujourd'hui, on roule encore à l'essence, mais on voudrait voir comment marchent les voitures électriques. Cette exposition montre que l'industrie automobile chinoise a totalement changé en quelques années. Il y a toutes ces voitures électriques, avec de nouveaux concepts. »

<https://www.rfi.fr/fr/asie-pacifique/20240428-au-salon-de-l-auto-de-p%C3%A9kin-les-constructeurs-chinois-%C3%A0-pleine-puissance>

Les ministres de l'Agriculture de l'UE demandent une augmentation des aides d'État « de minimis » pour les agriculteurs (Euractiv, 26 avril 2024, Sofia Sanchez Manzanaro translated by Jeanne Manikieu)

Une coalition de 15 États membres envisage de demander une augmentation des aides d'État « de minimis » pour le secteur agricole, indique un document partagé parmi les États membres et qui sera discuté lors d'une réunion ministérielle lundi (29 avril).

Ces pays menés par l'Allemagne et soutenus par la France, l'Autriche et 12 autres États membres plaident pour une augmentation du plafond « de minimis » à 50 000 euros par exploitation sur trois ans avant le Conseil de l'agriculture et de la

pêche (AGRIPECHE) de la semaine prochaine, ont déclaré des sources diplomatiques à Euractiv.

Le règlement de minimis permet aux États membres d'allouer de petites quantités de subventions publiques à une entreprise sans notification formelle ou approbation préalable de la Commission, ces montants étant jugés sans effet significatif sur le marché.

« Nous aurons un débat », a confirmé un diplomate européen à Euractiv, « je m'attends à ce qu'il y ait différentes voix autour de la table », car « tous les États membres n'ont pas les mêmes ressources pour soutenir leurs exploitations agricoles ».

Actuellement, le montant maximum des subventions à petite échelle accordées à une entreprise individuelle dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche s'élève à 20 000 euros et 30 000 euros respectivement, sur une période de trois ans.

<https://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/news/les-ministres-de-lagriculture-de-lue-demandent-une-augmentation-des-aides-detat-de-minimis-pour-les-agriculteurs/>

Lire avec intérêt cet article concernant la sécurité intérieure :

France: Éric Dupond-Moretti veut un parquet anti-criminalité organisée et un statut de repentir (RFI, 28 avril 2024)

« Nous sommes en train de perdre la guerre contre les trafiquants », s'était alarmée en mars la responsable du service criminalité organisée du parquet de Marseille devant la commission d'enquête sénatoriale dédiée à la lutte contre le trafic de drogues en France. C'est dans ce contexte que le ministre de la Justice a dévoilé dans *La Tribune du dimanche* un plan de lutte contre les gros trafiquants.

Première mesure annoncée : la création d'un parquet national anti-criminalité organisée (PNACO), à l'image de ce qui existe pour le terrorisme notamment. Il permettra de « mieux coordonner l'action de la justice » et de la rendre « plus efficace » contre « la délinquance du haut du spectre », affirme Éric Dupond-Moretti dans *l'hebdomadaire français*.

Éric Dupond-Moretti souhaite aussi l'instauration d'un « véritable statut du repentir », inspiré du modèle italien. En France, « une législation existe déjà, mais elle est beaucoup trop restrictive et donc peu efficace », pointe le ministre. À l'avenir, un juge pourra octroyer ce statut à un repentir dont la collaboration permet de « démanteler des réseaux criminels ». En échange, sa peine s'en trouvera réduite et, nouveauté, il pourra bénéficier d'un changement d'état civil officiel et définitif pour sa protection. Ce statut, révocable en cas de déclarations incomplètes ou de nouvelle infraction, serait financé grâce aux confiscations d'avoirs criminels.

Le ministre envisage aussi de confier aux cours d'assises spéciales, uniquement composée de magistrats, non seulement les trafics de stupéfiants en bande organisée comme aujourd'hui, mais aussi les règlements de comptes entre trafiquants. Une manière d'éviter les pressions sur les jurés citoyens.

<https://www.rfi.fr/fr/france/20240428-france-%C3%A9ric-dupond-moretti-veut-un-parquet-anti-criminalit%C3%A9-organis%C3%A9e-et-un-statut-de-repentir>

Et quelques articles de fond et d'actualité :

La Russie et ses capacités d'armements : un levier militaire en Ukraine (1/2) (Les yeux du monde, Julien Oblette)

La Russie, troisième puissance militaire mondiale

Avant le début de la guerre en Ukraine, la Russie était dans une position de supériorité militaire évidente. Durant deux décennies, elle a réorganisé ses forces conventionnelles tout en opérant une modernisation de ses équipements. En 2010, elle a notamment lancé un programme de 430 milliards de dollars sur 15 ans destiné à réarmer ses forces nucléaires et conventionnelles. Celui-ci n'a pas tenu toutes ses promesses dans la mise en œuvre de nouveaux équipements au sein de l'armée. Néanmoins, il a permis de moderniser et d'améliorer les armements déjà en service tout en introduisant des munitions plus performantes.

De fait, à la fin 2021, les forces russes étaient logiquement supérieures à celles de l'Ukraine (selon les domaines, cela se traduit par des capacités 5 à 20 fois supérieures). En 2021, son budget représentait 65.9 milliards de dollars soit 4.1 % du produit intérieur brut (PIB) russe. En parallèle, les dépenses de défense ukrainienne n'en représentait qu'un dixième.

<https://les-yeux-du-monde.fr/actualites-analysees/europe/53552-la-russie-et-ses-capacites-d-armements-un-levier-militaire-en-ukraine1-2>

M. Lecornu annonce les premières commandes de composants pour le porte-avions de nouvelle génération (OPEX 360, 27 avril 2024, Laurent Lagneau)

Confirmé par la Loi de programmation militaire [LPM] 2024-30, le porte-avions de nouvelle génération [PA NG] est désormais dans sa phase d'avant-projet détaillé, laquelle doit se concrétiser, d'ici la fin de l'année 2025, par un dossier de lancement et de réalisation. Ce n'est qu'ensuite que les contrats de développement et de production seront notifiés aux industriels concernés, à savoir TechnicAtome [pour la propulsion nucléaire] ainsi que Naval Group et les Chantiers de l'Atlantique, associés au sein de la co-entreprise MO Porte-avions.

Puis, une revue de conception préliminaire est attendue en 2028, celle-ci devant être suivie par une revue de conception finale. Le début de la construction du PA NG aux Chantiers de l'Atlantique, à Saint-Nazaire, est prévue en 2031.

Cependant, à cette échéance, certains composants, en particulier ceux liés à la propulsion nucléaire du navire, devront être déjà disponibles. Or, en raison de leur complexité, les fabriquer demande du temps... Aussi, leur mise en production doit démarrer sans tarder, afin de respecter le calendrier prévu. D'où l'annonce faite ce 27 avril par Sébastien Lecornu, le ministre des Armées.

<https://www.opex360.com/2024/04/27/m-lecornu-annonce-les-premieres-commandes-de-composants-pour-le-porte-avions-de-nouvelle-generation/>

Vidéo et texte. Comment définir la puissance ? (25 avril 2024, Jérémie Rocques, P. Verluise)

LE TERME DE PUISSANCE est synonyme de pouvoir. Les langues anglaise avec *power* ou allemande avec *Macht* utilisent d'ailleurs le même mot.

En géopolitique, comme dans les relations internationales, le concept de puissance fait le plus souvent référence à des États. Nous y reviendrons.

Thierry Garcin fait remarquer dans l'entretien accordé au Diploweb indiqué en bibliographie : « La notion de puissance est **polysémique**, il s'agit d'un mot valise qui recoupe en partie le concept de pouvoir. Si le pouvoir renvoie à une capacité, alors la puissance peut se définir comme du **pouvoir en action**. C'est une dynamique tendue vers un but. En ce sens, telle la flèche qui vise sa cible, elle est toujours stratégique. Elle est souvent invoquée dans la discipline géopolitique, laquelle étudie justement les politiques de puissance dans un cadre géographique déterminé. Raymond Aron parlait de la puissance comme de la capacité à « imposer sa volonté ». On n'a pas encore trouvé de définition plus courte ni plus juste. » Pour en savoir plus, je vous recommande la lecture de l'ouvrage de Raymond Aron, *Paix et guerre entre les*

<https://www.diploweb.com/Video-et-texte-Comment-definir-la-puissance-P-Verluisse.html>

Parus au journal officiel :

Arrêté du 24 avril 2024 fixant l'organisation générale des forces de l'armée de terre

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049478019>

Décret N°2024-376 du 23 avril 2025 relatif au service à compétence nationale dénommé « agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense »

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049467967>

Décret N° 2024-374 du 23 avril 2024 modifiant le code de procédure pénale et relatif au fichier automatisé des empreintes digitales

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049467675>